

Déclarations mensuelles du mois de juillet 2026 relatives au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions. DO/EM/09/2026

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de juillet 2026, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	COSUMAR	MAROC TELECOM	
			Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité				
Date de démarrage du programme	20/07/2026	20/07/2026	10/04/2026	
Date d'échéance du programme	20/01/2028	20/01/2028	09/10/2027	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	434 782 (0,46%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	374 MAD	276 MAD	170 MAD	
Cours minimum de vente	201 MAD	150 MAD	78 MAD	
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité				
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	503.003	0	174.402	69.773
	0,247%	0,00%	244.175 0,028%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	603.402 (579 289 dans le cadre du CL)	0 (0 dans le cadre du CL)	124.610 (73 610 dans le cadre du CL)	2.640
Cours moyen pondéré à l'achat	258,29 MAD	—	91,09 MAD	8,81 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	117.699 (117 699 dans le cadre du CL)	0 (0 dans le cadre du CL)	110.802 (75 765 dans le cadre du CL)	1.451
Cours moyen pondéré à la vente	250,81 MAD	—	91,63 MAD	8,72 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	988.706	0	188.210	70.962
	0,486%	0,00%	259.172 0,029%	

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité